migrants

Des adolescents en exil

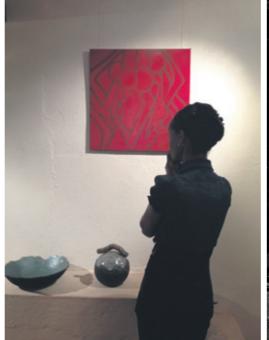
La situation des **jeunes migrants séparés de leur famille** fait l'objet d'une exposition itinérante en Suisse romande. L'occasion d'un tour d'horizon de leur vécu et de l'accueil qui leur est fait

Une exposition
itinérante, à Lausanne
actuellement, créée
par la Fondation suisse
du Service social

international (SSI) sur la situation des mineurs non accompagnés donne la parole à cinq jeunes requérants et fait le point sur leur parcours migratoire et administratif, et leurs









Cinq mineurs non accompagnés vivant au foyer Le Rados à Sion, venant d'Albanie, d'Ethiopie et du Sri Lanka, ont accepté de témoigner de leur vécu, en gardant toutefois l'anonymat.

our arriver en Suisse, 'ai utilisé différents moyens de transport: l'avion, la voiture, le bateau, mais j'ai aussi dû faire une longue partie à pied... J'ai marché depuis l'Iran, jusqu'en Grèce, en traversant la Turquie.» Mathavan* a quitté le Sri Lanka à 13 ans. Deux ans plus tard, il arrivait en Suisse, sans ses parents, comme des centaines d'autres enfants et adolescents chaque année. En 2012, 485 mineurs non accompagnés (MNA), pour une grande majorité des garçons âgés entre 15 et 18 ans, ont ainsi déposé une demande d'asile. Le témoignage de Mathavan est emblématique des parcours souvent chaotiques de très jeunes gens qui fuient leur pays en guerre, la misère, l'exploitation...

«Ces mineurs sont séparés de leur représentant légal, mais font souvent le chemin avec d'autres adultes, des connaissances, de la parenté ou un réseau de passeurs», explique Elodie Antony, chargée de projets, et notamment de l'exposition sur le sujet, dans le cadre du programme de la Fondation suisse du Service social international (SSI) «Construire des perspectives d'avenir avec les enfants séparés».

«Quand ils arrivent, ils sont déboussolés. Ils ont une image de la Suisse qui ne correspond pas à la réalité. On doit donc leur expliquer le système...», relève Aline Berthod, éducatrice au foyer pour MNA Le Rados à Sion. C'est dans ce lieu que cinq jeunes, dont Mathavan, ont accepté de témoigner. Leurs points de vue, leur vécu, leurs rêves, recueillis par des étudiantes du Master interdisciplinaire en droit de l'enfance, apparaissent dans l'exposition, parallèlement à un explicatif pédagogique sur leur parcours administratif en Suisse et leurs droits contenus dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Camille Gervaix, l'une des étudiantes, relève la motivation de ces jeunes à s'intégrer, l'apprentissage rapide de la langue, leur reconnaissance vis-à-vis de la Suisse et du Rados «qui est vécu par certains comme une deuxième famille».

Quelles perspectives d'avenir?

Les décisions à leur demande d'asile tombent généralement peu de temps après leur majorité. Jusque-là, leur attente est souvent bercée d'illusions, mais aussi de profondes incertitudes, et de difficultés de se projeter même dans un avenir proche. Une insécurité qui s'ajoute encore à celle intrinsèque de l'adolescence. «Ce sont des années cruciales pour le développement de la personnalité et des compétences. Il est donc essentiel d'adapter la prise en charge aux besoins spécifiques que présentent ces jeunes. Ce que nous préconisons, c'est de ne pas attendre la décision de l'ODM pour penser à des solutions durables. Retrouver la famille, renouer le contact et évaluer la situation sur place pour envisager un éventuel retour si la réponse est négative sont des étapes essentielles pour un retour digne...», estime Elodie Antony. Selon le SSI, une bonne formation est l'une des meilleures mesures pour aider à un retour durable et

à surmonter des sentiments d'impuissance, d'incertitude ou d'isolement. Or, de nombreux obstacles jalonnent les différentes étapes de la formation. «La saturation des classes d'accueil fait que le jeune doit parfois attendre avant de commencer les cours. La formation postobligatoire reste difficilement accessible. Leur bagage scolaire peut présenter des lacunes et les permis N et F sont souvent les derniers à obtenir une place d'apprentissage. Car dans une situation aussi précaire, il est difficile pour un patron de s'engager pour deux ou trois ans», précise Elodie Antony. Etienne Corbaz, doyen des classes d'accueil de l'OPTI, dénonce: «Le problème, c'est qu'il n'y a pas de droit à la formation professionnelle en Suisse, car encore faut-il trouver un apprentissage. C'est une inégalité importante entre ceux qui peuvent continuer leurs études au gymnase et les autres...»

Disparités cantonales

D'autres inégalités de traitement et de chance se retrouvent dans la prise en charge des mineurs non accompagnés. Le programme du SSI a ainsi pour but d'harmoniser les pratiques cantonales jusqu'ici très disparates en Suisse romande (l'étude pourrait s'étendre dans un deuxième temps aux autres cantons). Le Rados en Valais est cité en exemple par beaucoup. En plus d'offrir un cadre sécurisant à une vingtaine de jeunes, il a mis en place un réseau extra-institutionnel important. L'accès à des apprentissages, des jobs d'été, ou encore des activités et des repas avec des familles valaisannes est ainsi facilité. «Nous avons un centre de formation qui permet en quelques mois de donner des bases professionnelles, en maçonnerie ou en serrurerie par exemple. Le réseau se travaille au jour le jour avec des partenaires professionnels, des entreprises, par l'entremise d'un collègue issu des métiers du bâtiment... Ce qui permet à plusieurs jeunes de faire des apprentissages. Avant de faire appel à des psys, nous essayons de donner du sens à leur vécu en Suisse notamment par le travail», explique Aline Berthod.

Le canton de Vaud s'est doté également d'un lieu de vie spécifique avec le foyer MNA de l'Evam. Une équipe d'éducateurs encadrent ainsi une quarantaine de jeunes entre 12 et 18 ans. Les autres régions de Suisse romande sont, par contre, moins bien loties. A Genève, les mineurs vivent dans un centre pour requérants d'asile abritant plus de 300 personnes. La situation y est alarmante (lire encadré). Dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, ou encore du Jura, les mineurs sont répartis entre des foyers pour requérants d'asile et

des foyers pour jeunes. Ces derniers offrent l'avantage du brassage culturel, mais les problématiques entre les adolescents suisses et les MNA sont souvent très différentes. «Ce sont des adolescents en création d'identité aussi, mais les jeunes migrants vivent avec des traumatismes et dans une situation d'attente spécifique. Face à l'angoisse de la procédure, leur offrir un cadre sécurisant est essentiel», explique Aline Berthod, avant d'ajouter: «C'est une population très ac-

cueillante, qui veut apprendre. Malheureusement la loi sur l'asile ne tient pas compte de leur motivation...»

Aline Andrey

* Prénom d'emprunt.

Pour plus d'informations: www.enfants-migrants.ch

Exposition jusqu'au 21 février au Centre socioculturel Pôle Sud à Lausanne.

Puis du 5 au 20 mars à la Maison de quartier de Plainpalais à Genève. Du 24 mars au 10 avril à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) à Fribourg.

Du 5 au 22 mai à l'Espace des Solidarités à Neuchâtel. Et du 23 mai au 13 juin à Delémont (lieu encore à définir).

Table ronde sur l'accès à l'apprentissage et à la formation

En clôture de l'exposition à Lausanne, une table ronde sur l'accès des jeunes ayant un statut légal précaire (qu'ils soient sans-papiers ou requérants d'asile) à un apprentissage et à une formation sera organisée le 21 février à Pôle Sud (20h30). La table ronde permettra notamment de revenir sur la modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative qui ouvre les portes à une formation professionnelle pour les sans-papiers. Elle réunira notamment Oscar Tosato, municipal socialiste lausannois, Etienne Corbaz, doyen des classes d'accueil de l'Opti et Caroline Regamey, chargée de politique et recherche sociale au Centre social protestant.

Pour mémoire, face à l'immobilisme fédéral, malgré plusieurs motions parlementaires, le débat avait été lancé médiatiquement en 2010 à Lausanne suite à la déclaration subversive d'Oscar Tosato qui avait annoncé vouloir engager des apprentis sans-papiers. «L'objectif était de pouvoir donner à ces jeunes les mêmes droits que tous les autres, droit à un avenir, une profession, une vie qui réponde à leurs aspirations. C'était aussi un moyen d'éviter qu'ils zonent et s'adonnent à des activités illicites, de mettre fin aux inégalités entre eux et les ieunes qui pouvaient poursuivre leurs études au gymnase, et de faire respecter un certain nombre de conventions signées par la Suisse», précise le municipal. Son coup d'éclat, couplé à la motion du PDC Luc Barthassat aura permis une véritable réforme. Ainsi, depuis le 1er février 2013, les jeunes sanspapiers peuvent demander une autorisation de séjour temporaire pour suivre un apprentissage. Les conditions d'octroi: avoir fréquenté l'école obligatoire pendant cinq ans minimum, être bien intégré, notamment maîtriser une des langues nationales et ne pas avoir commis d'infractions. Reste que l'utilisation de ce nouveau droit semble encore timide. Pour Humanrights.ch demander à des jeunes de s'annoncer aux autorités, et donc de révéler leur identité et celle de leurs parents, peut avoir «des effets pervers». Les familles prendront-elles le risque de sortir de l'ombre? Car, après la formation, il n'est pas certain du tout qu'une autorisation de séjour leur sera octroyée...

Genève : la situation des mineurs pourrait s'améliorer

«Du côté associatif, nous souhaiterions la création d'un foyer de vie sur le modèle du Rados en Valais. Mais la volonté politique sera-t-elle enfin suffisante?» La question de Philippe Klein, psychothérapeute à Appartenances Genève, taraude les milieux associatifs genevois de défense des migrants depuis plusieurs années déjà. Mais la situation semble avoir enfin pris un tournant positif l'année passée. Une task force a en effet été mise en place suite à la visite par l'ancien conseiller d'Etat Charles Beer du foyer pour requérants d'asile du Grand-Saconnex à Genève. C'est dans ces bâtiments vétustes, conçus à l'origine pour abriter des bureaux, qu'une aile spécifique est dévolue à une quarantaine de mineurs non accompagnés. Cette task force, mandatée par le Conseil d'Etat, a publié un rapport alarmant l'automne passé. «Dès l'âge de 16 ans, ces jeunes sont livrés à eux-mêmes, sans personne pour veiller s'ils se lèvent le matin pour aller à l'école, mangent correctement, dorment à des heures convenables... Leurs besoins de base dépassent très largement le cahier des charges des assistants sociaux qui les suivent», souligne Philippe Klein. Il dénonce: «Ce problème éducatif est déplacé dans le milieu médical et social. Nous essayons de combler ces manques dans le travail psychothérapeutique pour donner du sens à leur vie. Mais que faiton face à un jeune qui a des idées suicidaires? Qui est là pour le soutenir le weekend, alors qu'il n'y a qu'un ou deux Securitas pour surveiller les bâtiments?» La task force devrait rendre ce printemps un deuxième rapport indiquant les moyens d'améliorer cette situation inacceptable...